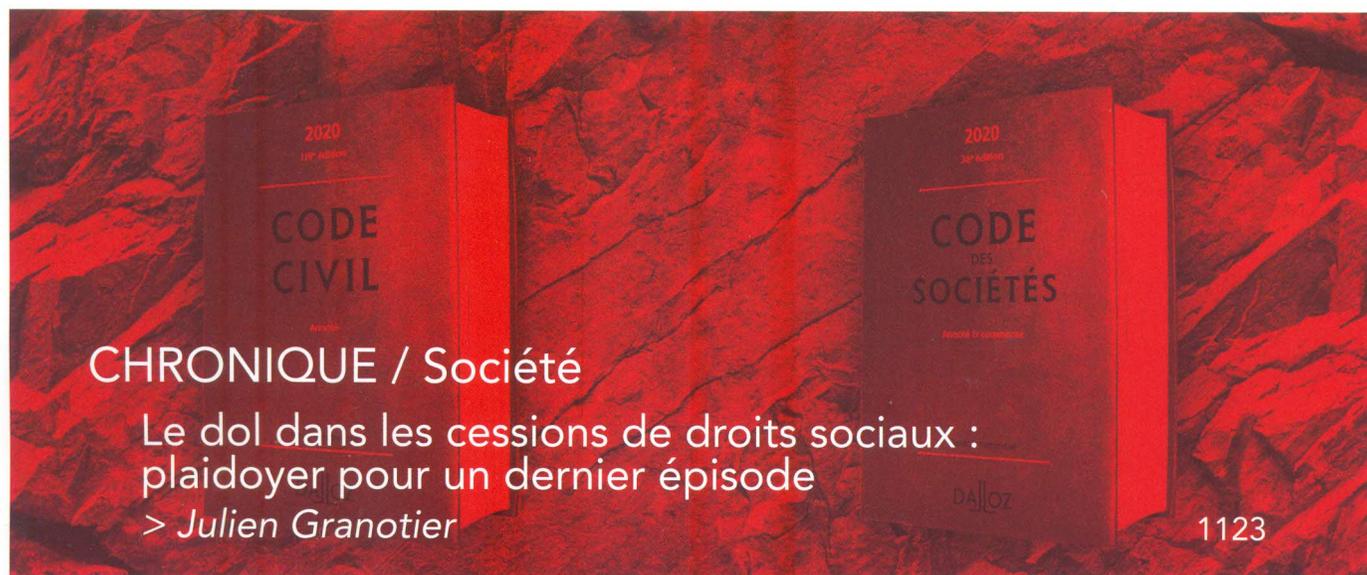


# Recueil Dalloz

> hebdomadaire  
196<sup>e</sup> année  
4 juin 2020  
n° 20 / 7865<sup>e</sup>  
pages 1097 à 1168



## ÉDITORIAL

1097 Le « piège de la camaraderie », *Nicolas Dissaux*

## ACTUALITÉS

- 1103 Difficultés des entreprises (Covid-19) : publication d'une ordonnance
- 1104 Haute autorité (droit de communication) : inconstitutionnalité du régime
- 1110 État d'urgence sanitaire (déconfinement) : réunion dans les lieux de culte
- 1111 État d'urgence sanitaire (déconfinement) : illicéité de la surveillance par drone

## POINTS DE VUE

- 1117 Covid-19, les commissaires aux comptes et l'alerte, *Philippe Merle*
- 1119 Attention à la suppression des audiences, *Emmanuel Brochier et Matthieu Brochier*
- 1120 Le vaccin contre le Covid-19 : un bien public mondial de l'humanité ! Répercussions sur la notion de bien aujourd'hui..., *Nadège Reboul-Maupin*

## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

- 1132 **Chronique** : La personne morale, un enjeu sociétal, *Chrystelle Gazeau*
- 1136 **Panoramas** : Droit du travail, *Stéphane Vernac et Ylias Ferkane*
- 1148 Bail d'habitation, *Nicolas Damas*
- 1159 **Notes** : Les riches promesses de l'objectif de valeur constitutionnelle de protection de l'environnement ?, *note sous Cons. const., 31 janv. 2020, Béatrice Parance et Sébastien Mabile*
- 1164 L'admission par la CJUE de la possibilité pour les créanciers d'une société scindée de recourir à l'action paulienne, *note sous CJUE 30 janv. 2020, Nadège Jullian*

## ENTRETIEN

- 1168 Geoffroy Berthelot – Difficultés des entreprises : une nouvelle ordonnance contre le Covid-19

DALLOZ



Version numérique incluse\*



322020  
9 782993 220207

# Recueil Dalloz

31/35 rue Froidevaux  
75685 PARIS CEDEX 14  
Tél. (Rédaction) 01 40 64 53 66  
Fax 01 40 64 54 66  
www.dalloz.fr - recueil@dalloz.fr

PRÉSIDENT,  
DIRECTEUR DE LA PUBLICATION,  
PHILIPPE DÉROCHE

CONSEIL SCIENTIFIQUE  
ALAIN BÉNABENT, NICOLAS DISSAUX,  
BÉNÉDICTE FAUVARQUE-COSSON  
ET PHILIPPE MERLE

DIRECTRICE SCIENTIFIQUE  
PASCALE DEUMIER

## RÉDACTION

### • DIRECTION

Alain LIENHARD (5403) Rédacteur en chef

### • RÉDACTION

Maëlle HARSCOUËT DE KERAVEL (5379)

### • CHEFS DE RUBRIQUES

Banque - Crédit - Garantie : Valérie AVENA-ROBARDET

Concurrence - Distribution : Éric CHEVRIER

Contrat d'affaires : Xavier DELPECH

Contrat - Responsabilité - Assurance : Xavier DELPECH

Entreprise en difficulté : Alain LIENHARD

Fonds de commerce et commerçants : Yves ROUQUET

Société et marché financier : Alain LIENHARD

### • ÉDITION - RÉALISATION

Secrétaires de rédaction :

Patricia ANDRY (5284)

Laurence BREUZÉ-DINNAT (5481)

Katy PERCHEREAU (5366)

Directeur artistique : Patrick VERDON

Rédacteur en chef technique : Raphaël HENRIQUES

1<sup>er</sup> secrétaire de rédaction : Véronique THILL

Illustration couverture : Fanny BLEY-GUIBAL

Secrétariat de rédaction numérique : Carole ROBAN

## ABONNEMENTS - RELATIONS CLIENTS

Abonnements : Yvette NAY, Directrice

80 avenue de la Marne - 92541 Montrouge Cedex

Fax : 01 41 48 47 92 - ventes@dalloz.fr

Relations clients : Ginette N'KOUA, Responsable

Tél. : 01 40 92 20 85

Service publicité : Myriam LACROIX, Responsable

Tél. : 01 40 92 69 66 - mlacroix@editions-legislatives.fr

Revue hebdomadaire (44 numéros par an)

Prix de l'abonnement : France : 705 € HT (719,81 € TTC)

Étranger : 771 € HT

Prix au numéro : 31,65 € TTC

ISSN 0034-1835 - N° CPPAP 1022 T 82206

JOUVE-PRINT

733 rue St Léonard, 53100 Mayenne

Dépôt légal - Juin 2020

## Éditions Dalloz

Société par actions simplifiée au capital de 3956040 €

Siège social : 31-35, rue Froidevaux Paris 14<sup>e</sup>

RCS Paris 572 195 550

Siret 572 195 550 00098

Code APE 5811Z

TVA FR 69 572 195 550

Filiale du groupe Lefebvre-Sarrut



Origine du papier : Portugal

Taux de fibres recyclées : 0 %

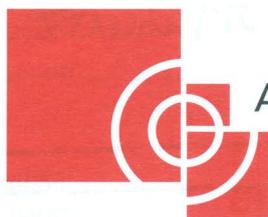
Prot : 0,08 kg/t

# SOMMAIRE

## ÉDITORIAL

Nicolas Dissaux

1097 Le « piège de la camaraderie »



## ACTUALITÉS

1100

### DROIT DES AFFAIRES

#### Banque-Crédit-Garantie

Prêt immobilier (assurance de groupe) :  
devoir d'information de la banque,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 20 mai 2020*

#### Consommation

Contrat à distance (droit de rétractation) :  
indication d'un numéro de téléphone,  
*CJUE 14 mai 2020*

Construction (immeuble neuf) : élaboration  
de plans par un architecte,  
*CJUE 14 mai 2020*

Crédit à la consommation (affecté) :  
responsabilité partagée de la banque  
et du client, *Civ. 1<sup>er</sup>, 20 mai 2020*

Prescription biennale (domaine) : contrat  
de prestations funéraires, *Civ. 1<sup>er</sup>, 25 mars 2020*

Prescription biennale (domaine) :  
prêt consenti pour une activité professionnelle,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 20 mai 2020*

Prêt immobilier (intérêts) : prohibition  
des intérêts négatifs, *Civ. 1<sup>er</sup>, 25 mars 2020*

#### Contrat d'affaires

Transport routier de marchandises (infractions) :  
opérations de contrôle en entreprise,  
*Crim. 19 mai 2020*

#### Entreprise en difficulté

Procédure d'insolvabilité (inopposabilité  
à la masse) : compétence juridictionnelle,  
*Com. 25 mars 2020*

Difficultés des entreprises (Covid-19) :  
publication d'une ordonnance

#### Propriété intellectuelle

Haute autorité (droit de communication) :  
inconstitutionnalité du régime,  
*Cons. const., 20 mai 2020*

1105

### DROIT CIVIL

#### Contrat-Responsabilité-Assurance

Victime d'attentat (indemnisation) : preuve  
du caractère terroriste, *Civ. 2<sup>e</sup>, 1<sup>er</sup> mai 2020*

Accident de la circulation (préjudice corporel) :  
prédisposition pathologique,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 20 mai 2020*

Accident de la circulation (responsabilité  
*in solidum*) : décès d'un des codébiteurs,  
*Civ. 2<sup>e</sup>, 20 mai 2020*

Assurance (faute dolosive) : suicide  
en se jetant sous un train, *Civ. 2<sup>e</sup>, 20 mai 2020*

Assurance (faute dolosive) : suicide  
par ouverture du gaz, *Civ. 2<sup>e</sup>, 20 mai 2020*

Prêt à usage (perte de la chose) :  
absence d'usage exclusif, *Civ. 1<sup>er</sup>, 20 mai 2020*

#### Famille-Personne-Succession

Nationalité (action négatoire) : exclusion  
de toute prescription, *Civ. 1<sup>er</sup>, 13 mai 2020*

1108

### DROIT PÉNAL ET PROCÉDURE PÉNALE

#### Presse et communication

Liberté d'expression (abus) :  
responsabilité civile pour dénonciation  
téméraire, *Civ. 1<sup>er</sup>, 25 mars 2020*

#### Procédure pénale

Détention provisoire (irrégularité) : placement  
sous contrôle judiciaire, *Crim. 6 mai 2020*

Détention provisoire (état d'urgence sanitaire) :  
portée de la prolongation de plein droit,  
*Crim. 26 mai 2020*

Mandat d'arrêt européen (exécution) : portée  
d'une remise temporaire, *Crim. 6 mai 2020*

Avocat (mémoire) : transmission par télécopie,  
*Crim. 6 mai 2020*

1110

### DROIT PUBLIC

#### Santé publique

Boisson alcoolique (publicité) : origine et  
composition du produit, *Civ. 1<sup>er</sup>, 20 mai 2020*

État d'urgence sanitaire (déconfinement) :  
réunion dans les lieux de culte,  
*CE 18 mai 2020*

État d'urgence sanitaire (déconfinement) :  
illicéité de la surveillance par drone,  
*CE 18 mai 2020*

1112

### DROIT DU TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

#### Sécurité sociale

Coordination des systèmes (travailleur  
détaché) : portée des règlements européens,  
*CJUE 14 mai 2020*

Avocat (pension de retraite) : constitutionnalité  
du régime, *Cons. const., 20 mai 2020*

1113

### PROCÉDURE CIVILE ET VOIE D'EXÉCUTION

#### Procédure civile

Principe de la contradiction : portée d'une  
expertise non judiciaire, *Civ. 3<sup>e</sup>, 14 mai 2020*

Compétence européenne (matière délictuelle) :  
diffusion de propos dénigrants sur internet,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 13 mai 2020*

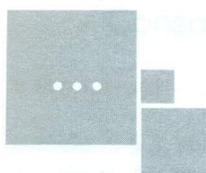
Aménagements des procédures (Covid-19) :  
publication d'une ordonnance

#### Profession juridique et judiciaire

Avocat (commis d'office) : appréciation  
du motif de refus ou d'empêchement,  
*Civ. 1<sup>er</sup>, 20 mai 2020*

#### Voie d'exécution

Saisie conservatoire (contestation) :  
créance contre les associés d'une société civile,  
*Com. 25 mars 2020*



## POINTS DE VUE

1117 Covid-19, les commissaires aux comptes et l'alerte par Philippe Merle

1119 Attention à la suppression des audiences par Emmanuel Brochier et Matthieu Brochier

1120 Le vaccin contre le Covid-19 : un bien public mondial de l'humanité ! Répercussions sur la notion de bien aujourd'hui... par Nadège Reboul-Maupin



## ÉTUDES ET COMMENTAIRES

### CHRONIQUES

1123 Le dol dans les cessions de droits sociaux : plaidoyer pour un dernier épisode par Julien Granotier

1132 La personne morale, un enjeu sociétal par Christelle Gazeau

### NOTES

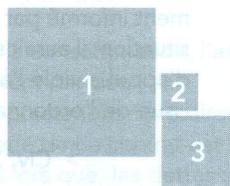
1159 Les riches promesses de l'objectif de valeur constitutionnelle de protection de l'environnement ?, note sous *Cons. const.*, 31 janv. 2020 par Béatrice Parance et Sébastien Mabile

1164 L'admission par la CJUE de la possibilité pour les créanciers d'une société scindée de recourir à l'action paulienne, note sous *CJUE* 30 janv. 2020 par Nadège Jullian

### PANORAMAS

1136 Droit du travail avril 2019 – mars 2020 par Stéphane Vernac et Ylias Ferkane

1148 Bail d'habitation avril 2019 – avril 2020 par Nicolas Damas



## ENTRETIEN

1168 Geoffroy Berthelot – Difficultés des entreprises : une nouvelle ordonnance contre le Covid-19

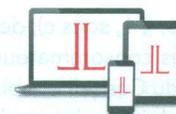
### À L'ATTENTION DES AUTEURS

Les manuscrits envoyés pour publication au *Recueil Dalloz* donnent lieu à lecture et expertise systématiques soit par la rédaction de la revue, soit par des personnes qualifiées au choix de la rédaction. Les manuscrits doivent être expédiés par mail en fichier attaché (au format word si possible) à Alain Lienhard (a.lienhard@dalloz.fr), afin de pouvoir être rapidement transmis pour lecture et expertise. Les auteurs sont priés d'indiquer clairement leurs nom et adresse personnelle, ainsi que leurs titres ou fonctions professionnels, universitaires ou non. Les manuscrits acceptés pour publication le sont, conformément au contrat d'édition qui sera signé par l'auteur avant publication, à titre exclusif. L'auteur s'engage donc, en envoyant son manuscrit

à la rédaction du *Recueil Dalloz*, à ne pas le soumettre à un autre périodique le temps de son expertise.

Les contraintes éditoriales (maxima) sont les suivantes :

- pour une chronique, 40000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un « Point de vue » ou un « Point sur... », 9500 signes (espaces comprises, sans notes de bas de page) ;
- pour une note de jurisprudence, 20000 signes (espaces et notes de bas de page comprises) ;
- pour un commentaire d'actualité (publication immédiate), 5500 signes (références entre parenthèses).



**\*Téléchargez sur votre smartphone et tablette, l'application gratuite Dalloz sous Android et iOS et connectez-vous à l'aide de vos identifiants personnels ou des identifiants qui vous ont été communiqués lors de votre abonnement ou de votre réabonnement.**

**Retrouvez également votre revue numérique sur [Dalloz-Revues.fr](http://Dalloz-Revues.fr)**